

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001122352	1ere Gachée: 07:50 (1) Quantité: 1.50 m3	Date: 23/09/2025 HIOL2509230514 référence commande(2):	Zone: Sous Centrale Véhicule:
client: 411331 chantier: DEPART	MASSELOT SARL DEPART		LM LM LM LUI MEME
ARRIVEE CHANTIER DECHARGEMENT DEPART RETOUR ATTENTE convenue réelle debut fin chantier centrale			XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures
07:50 00:00 température: vitesse du vent: validité:			
code Béton désignation(6)(8) certification classe d'exposition(3) Classe Chlorure consistance(7) Dmax PJNCNXC250 BORDURE 10			
ciment(type et classe) Additions(type) dosage(C+Ka)(5) Résistance caractéristique(4) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N 0			
appellation commerciale BETON NCN Dm10 CEM2 250			
Propriétés particulières spécifiées			
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUSTS (nature et dosage)	LIVRAISON RECEPTIONNEE
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP			NOM: signature du client:
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:	

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1